

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard Galfano (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-027

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – MISE A DISPOSITION

Sur avis favorable du bureau communautaire réuni le 4 février 2026

La destination Sancerre Pouilly Giennois (SPG) est une association constituée par les offices de tourisme relevant de cette appellation d'origine contrôlée (AOC) ainsi que les associations départementales du tourisme (dont Tourisme Loiret) et les maisons des vins, soit au total 10 signataires. La CCBLP est engagée dans ce partenariat par la signature d'une convention en avril 2025.

Afin d'assurer sa communication externe, la destination SPG a besoin de recourir à une personne extérieure car elle ne dispose pas des moyens internes suffisants. Une consultation a été lancée mais elle est restée infructueuse. Aussi il est envisagé de recourir aux compétences des offices de tourisme pour cette mission, c'est pourquoi la présente délibération porte sur la mise à disposition d'un membre de l'équipe de l'office de tourisme Terres de Loire et Canaux. La mission consiste à réaliser des reportages photo/vidéo et des publications sur les réseaux sociaux. Pour cela, SPG dispose d'une enveloppe de 5 000 € par an qui serait versée à l'office de tourisme. Le bureau communautaire a donné son avis favorable sur le principe d'une mise à disposition limitée dans le temps (6 mois) et à évaluer à l'issue. Le temps de travail serait d'une demi-journée par semaine.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur le principe d'une mise à disposition dont les modalités seront à définir, sous réserve de l'accord ultérieur du comité social territorial.

Le conseil communautaire,

VU les statuts de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, notamment en matière de développement touristique ;

VU la délibération n°2021-166 du conseil communautaire réuni le 27 juillet 2021 validant l'adhésion de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye à la destination Sancerre Pouilly Giennois ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 4 février 2026 ;

Considérant le besoin de la destination Sancerre Pouilly Giennois d'assurer sa communication externe ;

Considérant que la consultation pour recruter une personne en externe s'est révélée infructueuse ;

Sous réserve de l'avis ultérieur du comité social territorial ;

Entendu les explications ci-dessus ;

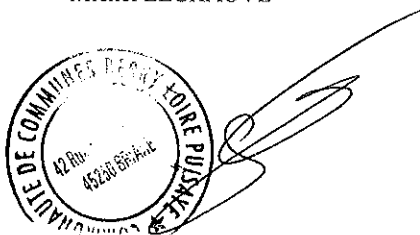
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le principe de mise à disposition d'un agent de l'office de tourisme Terres de Loire et Canaux à raison d'une demi-journée par semaine moyennant la somme de 5 000 € par an qui sera versée à l'office de tourisme Terres de Loire et Canaux,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer la convention de mise à disposition de service.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Blandine Lechauve, the secretary of the meeting.

20 MARS 2026

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard Galfano (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-028

DEMANDE D'INGENIERIE TERRITORIALE

La CCBLP a été retenue par l'ADEME dans le cadre d'une expérimentation et a pu bénéficier d'un atelier intitulé « Bilan opérationnel & projections en matière de transition écologique », permettant d'atteindre les objectifs suivants :

- Formaliser un projet de territoire intégrant la transition écologique et environnementale,
- Décliner ce projet de territoire en une feuille de route transition écologique priorisée et réaliste,
- Définir les modalités concrètes de mise en œuvre, suivi et pilotage des actions issues de cette feuille de route, gouvernance politique et technique.

.../...

Suite à la réalisation de cet atelier associant élus et techniciens en décembre 2025, il est proposé d'aller plus avant en sollicitant des crédits d'ingénierie de l'ANCT en vue d'accompagner les élus dans leurs actions en matière de transition écologique. En effet, les élus et techniciens souhaitent être aidés dans la définition d'une trajectoire pluriannuelle de transition écologique devant permettre :

- de fixer « un cap » et des priorités dans la durée,
- de mieux connaître et de partager la vulnérabilité de la CC au changement climatique pour accompagner les adaptations nécessaires,
- de sensibiliser et de mobiliser les acteurs publics comme les acteurs privés.

Le conseil communautaire est invité à approuver la candidature de la communauté de communes afin de bénéficier d'un apport gratuit d'ingénierie pouvant permettre d'atteindre les objectifs énoncés plus haut.

Le Conseil communautaire,

Entendu les explications ci-dessus ;

Considérant que l'atelier « Bilan et perspectives pour l'EPCI en matière de transition écologique » co-animé par L'ADEME et la DDT a permis de dresser un bilan sommaire des actions engagées en matière de transition écologique et d'identifier les pistes inexplorées et les opportunités en matière de transition pour l'avenir du territoire ;

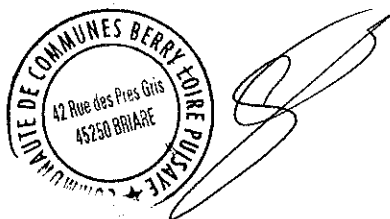
Considérant que les ressources locales d'ingénierie ne permettent pas de réaliser la feuille de route « transition écologique » demandée par la communauté de communes qui nécessite l'intervention d'un prestataire spécialisé ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

SOLLICITE un accompagnement en ingénierie auprès de l'Etat (crédits ANCT) dans l'objectif d'établir la feuille de route pour un aménagement durable et équitable de la CC Berry Loire Puisaye.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Blandine Lechauve, the secretary of the meeting.

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-029

AVIS SUR UN PROJET PORTE PAR L'EPFLI

Sur proposition de la commune d'Ouzouër-sur-Trézée, le conseil communautaire sera invité à donner son avis favorable au portage d'une acquisition foncière par l'établissement public foncier du Loiret (EPFLI).

Denis GERVAIS donne des précisions sur ce projet. Le local concerné est de grande taille (bâtiment de plus de 300 m² d'emprise au sol, sur plusieurs niveaux), il s'agit de l'ancienne usine de chaussures désaffectée. L'objectif de la commune est de pouvoir proposer l'accueil de l'atelier de restauration de pianos qui est actuellement à Briare et nécessite de la place. Des « master class » seraient également accueillies. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Cité européenne du piano historique (CEPH) mais fait suite également à la candidature de la Maison du piano historique à l'appel à projet « Bourges capitale européenne de la culture 2028 ». Le conseil municipal d'Ouzouër-sur-Trézée a délibéré favorablement à l'acquisition de cet ensemble immobilier via un portage foncier par l'EPFLI. L'avis de l'EPCI de rattachement est requis pour ce type de montage. Il n'est pas exclu à terme de céder le bien à la future structure qui gèrera la CEPH. .../...

(suite de la délibération n° 2026-029)

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2017-045 du 3 mars 2017 validant l'adhésion de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye à l'EPFLI Foncier Cœur de France ;

VU la délibération du conseil municipal d'Ouzouër-sur-Trézée en date du 23 février 2026 ;

Considérant que l'avis de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye est nécessaire à la réalisation de ce portage, la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye étant adhérente à l'EPFLI Foncier Cœur de France pour le territoire,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée AH n°219 pour une superficie 424 m², sise 2 rue de la Flamandière à Ouzouër-sur-Trézée, dans le cadre d'un projet d'atelier de restauration de pianos lié à la future Cité européenne du piano historique.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



20 MARS 2026

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard Galfano (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-030

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AVENANT N°3 CONTRAT DE CONCESSION 2023-2029

Après avis favorable de la commission de concession de service public en date du 13 février 2026

M. le Président propose au conseil communautaire d'approuver la passation d'un avenant au contrat conclu le 22/12/2022 avec SUEZ Eau France pour la concession du service public d'assainissement collectif de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye. Ce contrat d'une durée de 7 ans a débuté le 1er janvier 2023 et s'achèvera le 31 décembre 2029. Il regroupe les périmètres de 13 communes, sachant que la CCBLP s'est vue transférer également, depuis la prise de compétence de l'assainissement collectif, les deux autres contrats de concession qui couvrent Briare et Châtillon-sur-Loire.

.../...

(suite de la délibération n° 2026-030)

Le contrat de Briare a une échéance le 31 mars 2027 tandis que celui de Châtillon-sur-Loire arrive à terme le 31 décembre 2029, de même que celui des 13 autres communes. L'objectif est de parvenir à une convergence des dates afin d'avoir à terme un seul contrat à renégocier lors de la prochaine procédure de concession à fin 2029.

Ce contrat a été modifié par les avenants suivants :

- Avenant n° 1 du 19 juillet 2023 modifiant les conditions de traitement final des boues (levée des restrictions liées à la pandémie de COVID19), la valeur de base de l'indice énergie de la formule d'indexation, et prolongation du délai d'établissement de l'inventaire initial ;
- Avenant n°2 du 20 mai 2024 modifiant les conditions de reversement de la part de rémunération de la collectivité.

Au terme des discussions avec le délégataire, les modalités d'intégration de la commune Briare ont été arrêtées et font l'objet du projet d'avenant n°3 :

- Intégration de l'ensemble des réseaux et installation de la commune de Briare
- Définition des obligations de renouvellement et des engagements en matière d'entretien préventif
- Définition du tarif applicable sur le territoire de la commune Briare

Cet avenant sera sans incidence sur la facture payée par les usagers du service, sur l'ensemble du territoire, y compris Briare (par rapport au tarif actuel).

Par ailleurs deux autres points sont intégrés à cet avenant. Les opérateurs de télécommunication ont annoncé la fin de la maintenance des réseaux 2G et 3G au profit d'un maintien des réseaux de télécommunication 4G et 5G uniquement. Le réseau 2G s'arrêtera de fonctionner à horizon fin 2025 et le réseau 3G à horizon fin 2028.

A l'occasion de cet avenant il a été demandé au délégataire de se charger de l'adaptation des équipements de télétransmission impactés par cette évolution. Il en précise également les modalités de financement qui sont sans effet sur l'équilibre du contrat.

Enfin il est apporté un ajustement technique sur la modalité d'application de la formule de révision des tarifs du délégataire.

La commission de délégation de service public a donné un avis favorable à ce projet d'avenant lors de sa réunion du 13 février 2026.

Le Conseil communautaire,

VU le code de la commande publique ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-6 ;

VU la délibération n°2022-222 du 13 décembre 2022 approuvant le choix de la société SUEZ pour le contrat de concession de service public en matière d'assainissement collectif ;

VU le projet d'avenant ;

Considérant la nécessité d'harmoniser les dates de reversement pour des facilités de gestion,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°3 au contrat de concession pour l'assainissement collectif conclu avec la société SUEZ en date du 22 décembre 2022,

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-présidents à le signer.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 20 mars 2026

Le Président,
Michel LECHAUVÉ

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVÉ



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard Galfano (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-031

TAXE GEMAPI 2026 – VOTE DU PRODUIT ATTENDU

Monsieur le Président rappelle que parmi les compétences obligatoires des EPCI figure la GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Pour financer les dépenses liées à cette compétence, la communauté de communes a instauré la taxe GEMAPI par délibération du 24 septembre 2020.

Le projet de budget 2026 fait apparaître les besoins suivants : **162 263 €**

Aussi, il est proposé au conseil communautaire de voter ce produit attendu, puis l'administration fiscale calculera le taux qui sera appliqué aux contribuables sur leur avis d'imposition de taxe foncière et cotisation foncière des entreprises.

M. le Président donne des explications sur le montant du produit attendu, qui intègre une provision de 5000 € pour les dégrèvements de taxe GEMAPI à certains contribuables, en fonction des critères déterminés par l'administration fiscale. Une somme équivalente a été inscrite en dépenses.

.../...

(suite de la délibération n° 2026-031)

Le conseil communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 ;

VU le code général des impôts et notamment son article 1530 bis ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite loi MAPTAM), notamment ses articles 56 à 59 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), notamment ses articles 64 à 76 ;

VU les statuts de la communauté de communes Berry Loire Puisaye ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2020-144 du 24 septembre 2020 instaurant la taxe GEMAPI ;

Considérant les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de cette compétence ;

Entendu les explications ci-dessus ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI pour 2026 à 162 263 €,

AFFECTE cette recette au budget annexe GEMAPI,

CHARGE le Président ou l'un de ses Vice-présidents de notifier cette décision aux services fiscaux.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-032

CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 prévoit la constitution de bassins de mobilité à l'échelle des mobilités au quotidien. En vertu de l'article L. 1215-1 du Code des transports, les bassins de mobilité s'étendent sur le périmètre d'un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI). Ces bassins ont été définis et délimités par la Région, en concertation avec les autorités organisatrices des mobilités (AOM), les syndicats mixtes de transport, les départements et les communautés de communes non-AOM. Ces bassins constituent le périmètre du contrat opérationnel de mobilité, lequel permet de construire des ambitions et des objectifs communs de mobilité et d'intermodalité. La CCBLP est concernée par le bassin de mobilité du Giennois avec la communauté des communes Giennoises.

Le contrat opérationnel des mobilités a pour objectif une coopération et une coordination fortes entre les acteurs des territoires afin d'assurer un meilleur service rendu aux usagers dans leurs déplacements quotidiens. Il définit les modalités de l'action commune des AOM. Conclu pour une durée pluriannuelle définie par les cosignataires, il détermine les résultats attendus et les indicateurs de suivi.

La Région exerce un rôle de chef de file. Elle est compétente à l'échelle des bassins de mobilité, définis et délimités en Assemblée plénière le 30 juin 2022, sur les points suivants :

- Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, en matière de desserte, d'horaires, de tarification, d'information et d'accueil de tous les publics ainsi que de répartition territoriale des points de vente physiques ;
- La création, l'aménagement et le fonctionnement des pôles d'échanges multimodaux et des aires de covoiturage/mobilité, notamment en milieu rural, ainsi que le système de transport vers et à partir de ces pôles ou aires ;
- Les modalités de gestion des situations dégradées afin d'assurer la continuité du service rendu aux usagers au quotidien ;
- Le recensement et la diffusion des pratiques de mobilité et des actions mises en œuvre en particulier pour améliorer la cohésion sociale et territoriale ;
- L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité par les autorités organisatrices de la mobilité.

Le contrat opérationnel traite ces dimensions, ainsi que les modalités de la coordination avec les gestionnaires de voirie et d'infrastructures pour créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités.

Le Conseil communautaire,

VU la Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) ;

VU le code des transports, notamment ses articles L.1215-1 et L.1215-2 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-9 et L.1111-9-1 ;

VU le projet de contrat opérationnel de mobilité du bassin de mobilité du giennois présenté par la Région Centre-Val de Loire

Entendu les explications ci-dessus ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le contrat opérationnel de mobilité,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à le signer.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Blandine Lechauve, the secretary of the meeting.

Date de transmission au contrôle de légalité : 20 MARS 2026
Date de mise en ligne : 20 MARS 2026



+



AEPE
Gingko

+



+



Victor Bourdet
Illustrateur
Paysagiste Concepteur

Phase 3

Plan d'actions



Étangs de Puisaye

plan paysage



Plan paysage
étangs de Puisaye

11 février 2026

Ordre du jour

- 01_**Synthèse de la démarche
- 02_**Présentation du plan d'actions
- 03_**Jury du concours photos



01



Plan paysage
étangs de Puisaye

Synthèse de la démarche

RAPPEL DE LA DÉMARCHE

Une démarche en 3 étapes



PHASE 1

Diagnostic

Comprendre les paysages

- approche scientifique
- approche artistique
- approche humaine

PHASE 2

Stratégie

Choisir pour demain

- ce que l'on veut préserver
- ce qui doit évoluer
- ce que l'on veut transmettre

PHASE 3

Plan d'actions

Construire des outils concrets

- aménagements
- règles collectives
- pédagogie

Acculturation des nouveaux élus

mars
2025

juin
2025

novembre
2025

février
2026

juin
2026

SYNTHÈSE D'UNE DÉMARCHE partagée de bout en bout !

PHASE DIAGNOSTIC

1 Carnet de synthèse de la résidence

3 empreintes sonores



Premiers regards sur les paysages
Dessiner, photographier, enregistrer

8 entretiens audio

15 au 17 avril

R1

Arpentage
à vélo

9 au 12 mai

R2

Voyages
collectifs

27 mai 6 juin

COTECH COPIL

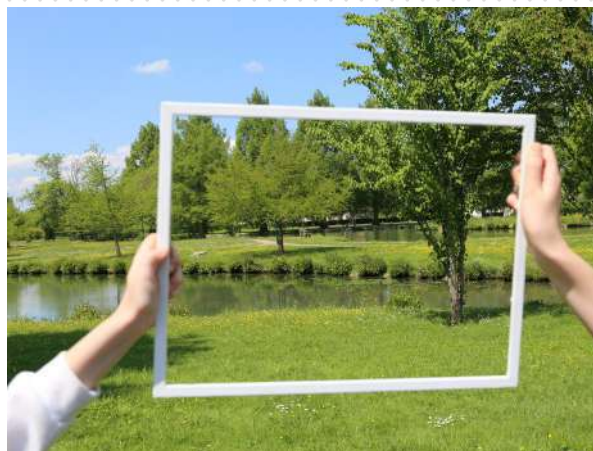
15 juin

Exposition

SYNTHÈSE D'UNE DÉMARCHE partagée de bout en bout !

2 voyages habitants
(Saint-Fargeau, Rogny)

PHASE DIAGNOSTIC



Croiser les regards
Écouter, échanger

2 ateliers scolaires
(Bléneau, Ouzouer)

15 au 17 avril

R1

Arpentage
à vélo

9 au 12 mai

R2

Voyages
collectifs

27 mai 6 juin

COTECH COPIL

15 juin

Exposition

SYNTHÈSE D'UNE DÉMARCHE partagée de bout en bout !



PHASE DIAGNOSTIC



Randonnée nature et paysage du 15 juin 2025

1 diagnostic
6 panneaux d'exposition

1 frise sur l'histoire des paysages
1 carte XXL

Partager
Donner à voir

15 au 17 avril

R1

Arpentage
à vélo

9 au 12 mai

R2

Voyages
collectifs

27 mai 6 juin

COTECH COPIL

15 juin

Exposition

SYNTHÈSE D'UNE DÉMARCHE partagée de bout en bout !

PHASE OQP

Collage utopie/dystopie

De 90 à 122 actions à 55 actions



Lecture de paysage élus

Atelier habitants



Co-construire
la stratégie paysagère

03/09

A1

Atelier élus
Lecture de paysage
Mise en récit des enjeux

27/09

A2

Atelier habitant

06/10

A3

COTECH

19/11

O

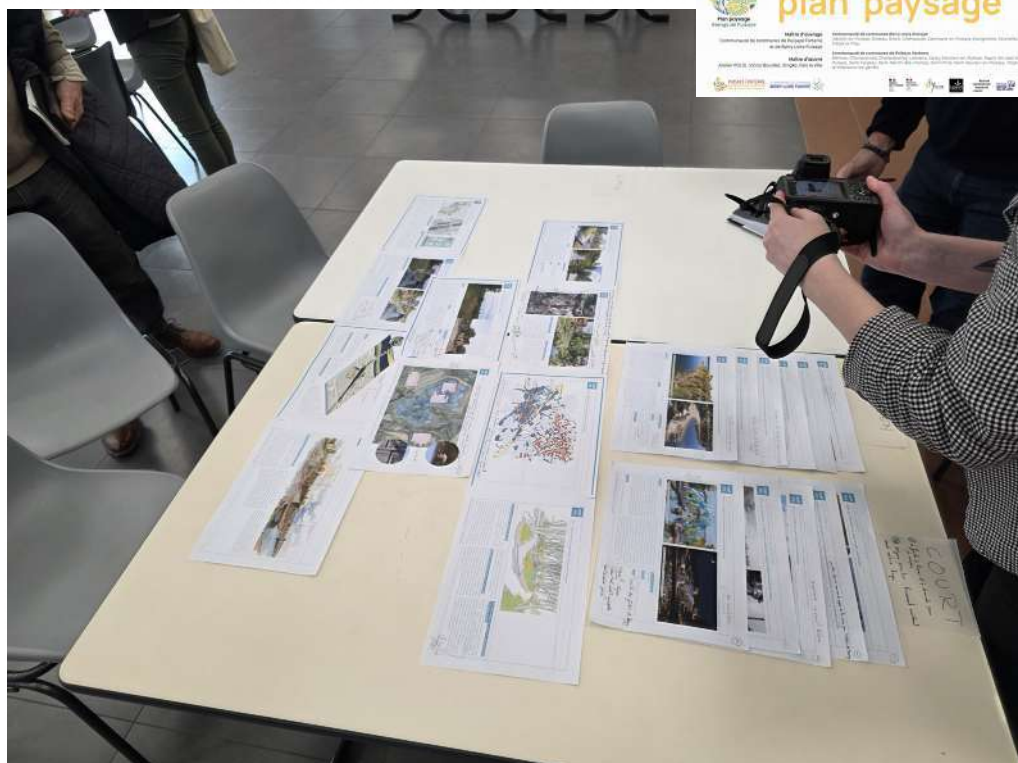
COPIL

SYNTHÈSE D'UNE DÉMARCHE partagée de bout en bout !

PHASE PLAN D' ACTIONS



1 plan d'actions
1 exposition (en cours)



Co-construire
55 actions concrètes

06/12

A4

Atelier participatif habitant
«inventons les paysages de demain»

20/01

A5 A6

COTECH
Atelier élus
hiérarchisation

11/02

O

COPIL
Jury
concours photo

SYNTHÈSE D'UNE DÉMARCHE partagée de bout en bout !

PHASE APPROPRIATION



Concours Photo

Du 15 juin au 8 sept. 2025

Envoyez-nous vos
Photos des paysages de Puisaye !
Que vous soyez habitants, touristes ou enfants, faites nous découvrir votre regard sur le territoire !

Plan paysage

Étangs de Puisaye

Vous avez dit Concours photo ?
Participer à un concours photographique, libre et gratuit !
4 catégories ont été définies afin de représenter au mieux l'identité du territoire et ses enjeux.

Les catégories :
1 - Un paysage à transformer
2 - Un paysage à préserver
3 - Un savoir-faire à transmettre
4 - Mon paysage préféré !

Vous avez dit Plan paysage ?
La Communauté de communes de la Puisaye-Forterre et la Communauté de communes Berry Loire Puisaye se lancent ensemble dans une démarche originale de plan paysage qui vise à comprendre les valeurs des paysages et influer sur leurs évolutions.

Vous avez dit Vernissage ?
Le concours photo se conclura le **Samedi 27 septembre 2025** à partir de 14h à la **salle Marcel Serret de Bâleux** par un atelier plan de paysage suivi d'un vernissage durant lequel seront remis les lots à gagner pour les gagnants de chaque catégorie :

- 1 - Une croisière promenade sur le canal de Briare avec les bateaux touristiques pour 2 personnes
- 2 - Deux entrées pour le Parc Naturel de Bouyssaing
- 3 - Deux entrées pour le musée de la mémoire potière
- 4 - Une balade à cheval depuis Dammari-en-Puisaye avec l'Attrape-rêve pour 1 enfant et 1 adulte

Pour participer, envoyez vos photos par mail ou taguez le compte du plan paysage sur Instagram en spécifiant votre catégorie : planpaysagedepuisaye@gmail.com ou [planpaysagedepuisaye](https://www.instagram.com/planpaysagedepuisaye)

Toutes les informations sur les modalités du concours et le plan paysage sur le site internet et l'Instagram : planpaysagedepuisaye.fr

Approprier
55 actions concrètes

23/02

ELECTIONS

fin avril

Mai

20 Juin

Réunion d'organisation
de la randonnée nature et paysage

Mail de présentation du plan paysage
aux nouveaux élus

Voyage élys d'appropriation
du plan paysage

Exposition du plan
paysage
+ vernissage
concours photo



02



Plan paysage
étangs de Puisaye

Programme d'actions

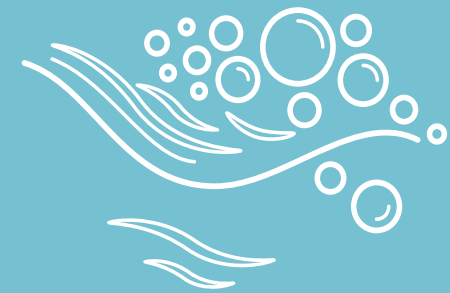
3 objectifs de qualités paysagères, déclinés par 14 sous OQP



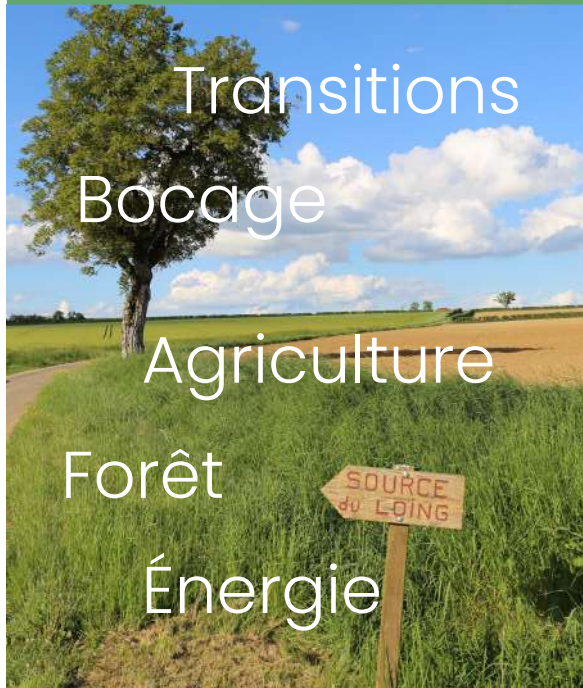
Adapter les
paysages



Partager les
paysages



Valoriser
l'eau dans
les paysages



Transitions
Bocage
Agriculture
Forêt
Énergie



Patrimoines
Eco-tourisme
Mobilités



Zones humides
Canal
Étangs
Rivières

Des objectifs de qualité paysagère au plan d'actions



↓
5 sous OQP

↓
18 actions

↓
2 declics



↓
5 sous OQP

↓
22 actions

↓
2 déclics



↓
4 sous OQP

↓
15 actions

↓
3 déclics

Structure du plan d'actions

Contexte de l'étude
Contexte territorial
Démarche du plan de paysage

Synthèse du diagnostic

État des lieux de la connaissance paysagère
La carte des unités paysagères
L'unité paysagère du canal de Briare
L'unité paysagère Forêt des étangs de Puisaye
L'unité paysagère de la vallée du Loing
L'unité paysagère des plateaux cultivés

Le projet de paysage

Les Objectifs de qualité paysagère

OQP n°1 Co-construire des paysages résilients

- 1.1 Adapter les espaces habités au changement climatique
- 1.2 Accompagner la transition des systèmes agricoles et renforcer les circuits courts
- 1.3 Maintenir le bocage et l'arbre dans le paysage agricole
- 1.4 Préserver la qualité paysagère des forêts de Puisaye
- 1.5 Définir les modalités de production d'énergies renouvelables compatibles avec les paysages

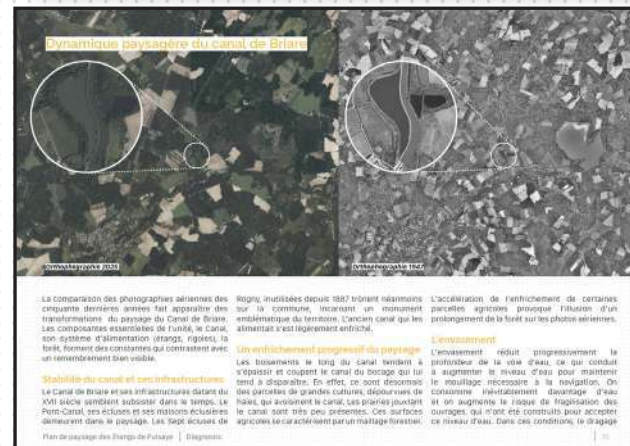
OQP N°2 Partager les paysages

- 2.1 Partager avec le vivant
- 2.2 Faire vivre le patrimoine bâti
- 2.3 Créer une destination éco-touristique
- 2.4 Partager la culture paysagère Poyaudine

OQP N°3 Valoriser les paysages de l'eau

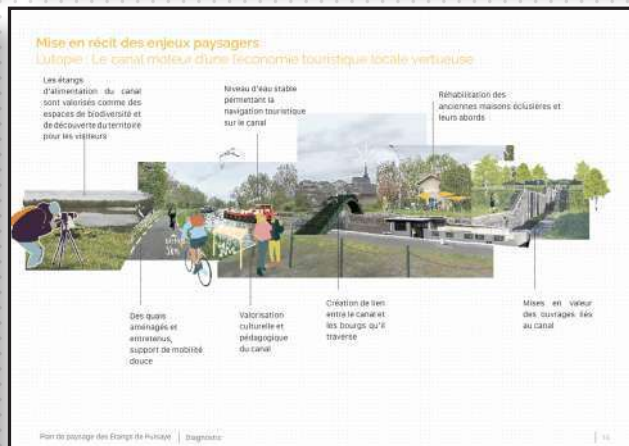
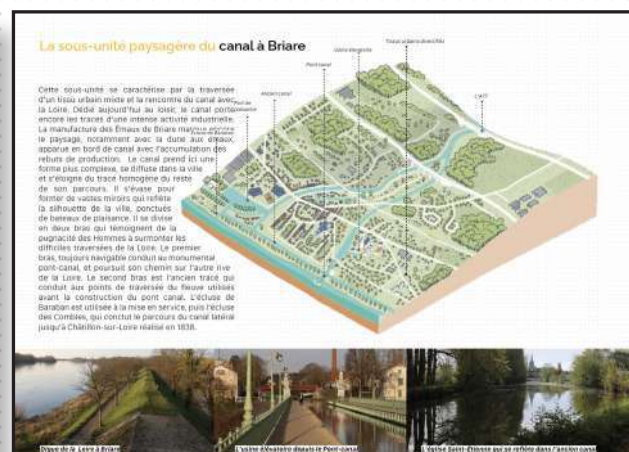
- 3.1 Partager l'eau
- 3.2 Valoriser les rivières : connaître les histoires, usages et cheminement de l'eau
- 3.3 Faire vivre le canal de Briare
- 3.4 Les étangs comme destination touristique

Présentation de l'unité



Dynamique paysagère

Présentation des sous-unités



Utopie / dystopie

Structure du plan d'actions

Contexte de l'étude
Contexte territorial
Démarche du plan de paysage

Synthèse du diagnostic

État des lieux de la connaissance paysagère
La carte des unités paysagères
L'unité paysagère du canal de Briare
L'unité paysagère Forêt des étangs de Puisaye
L'unité paysagère de la vallée du Loing
L'unité paysagère des plateaux cultivés

Le projet de paysage

Les Objectifs de qualité paysagère

OQP n°1 Co-construire des paysages résilients

- 1.1 Adapter les espaces habités au changement climatique
- 1.2 Accompagner la transition des systèmes agricoles et renforcer les circuits courts
- 1.3 Maintenir le bocage et l'arbre dans le paysage agricole
- 1.4 Préserver la qualité paysagère des forêts de Puisaye
- 1.5 Définir les modalités de production d'énergies renouvelables compatibles avec les paysages

OQP N°2 Partager les paysages

- 2.1 Partager avec le vivant
- 2.2 Faire vivre le patrimoine bâti
- 2.3 Créer une destination éco-touristique
- 2.4 Partager la culture paysagère Poyaudine

OQP N°3 Valoriser les paysages de l'eau

- 3.1 Partager l'eau
- 3.2 Valoriser les rivières : connaître les histoires, usages et cheminement de l'eau
- 3.3 Faire vivre le canal de Briare
- 3.4 Les étangs comme destination touristique



Présentation de l'objectif de qualité paysagère



Présentation des sous-objectifs de qualité paysagère

Fiches actions



Actions déclics





03



Plan paysage
étangs de Puisaye

Jury du concours photo

LE CONCOURS PHOTO



81

Photos

15

Participants

3

Catégories



**CONCOURS
PHOTO**

Étangs de Puisaye

Paysage

à préserver **61 PHOTOS**

à transformer **3 PHOTOS**

à transmettre **17 PHOTOS**

LE CONCOURS PHOTO

1ère thématique représentée : Les paysages de l'eau



**1 photo
du
canal de
Briare**

LE CONCOURS PHOTO

1ère thématique représentée : Les paysages de l'eau

**34 photos
des étangs !**



LE CONCOURS PHOTO

1ère thématique représentée : Les paysages de l'eau

**34 photos
des étangs !**



LE CONCOURS PHOTO

1ère thématique représentée : Les paysages de l'eau



3 photos
des rigoles



4 photos
d'ouvrages



LE CONCOURS PHOTO

1ère thématique représentée : Les paysages de l'eau

**4 photos sur
les niveaux
d'eau**



**4 photos sur
les loisirs liés
aux étangs**

LE CONCOURS PHOTO
2ème thématique représentée : La forêt

8 photos
sur la forêt



LE CONCOURS PHOTO
2ème thématique représentée : Les espaces urbains

6 photos sur
les espaces
habités



LE CONCOURS PHOTO

3ème thématique représentée : Les savoir-faire

7 photos sur
la poterie



6 photos sur
la pêche



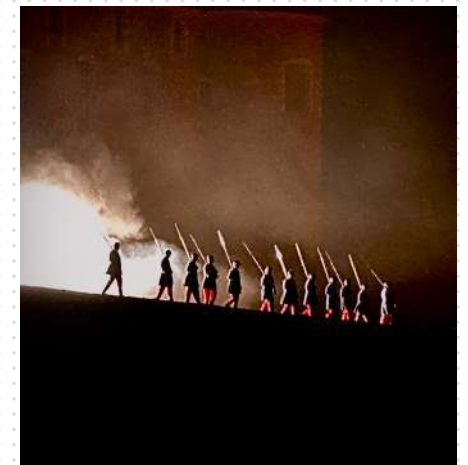
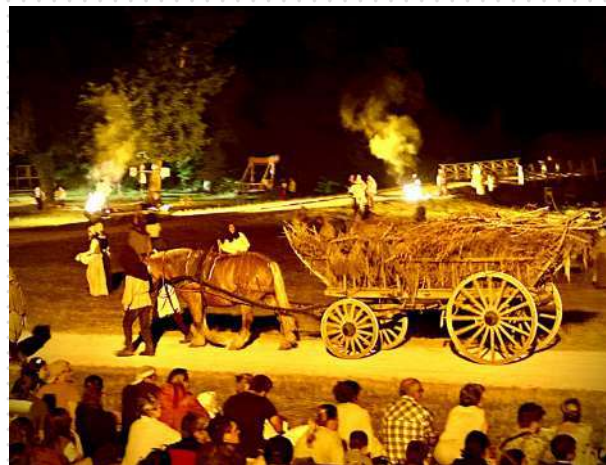
5 photos sur
l'élevage



LE CONCOURS PHOTO

4ème thématique représentée : Les sites touristiques

7 photos
Absence du
Pont-canal / Sept
écluses



LE CONCOURS PHOTO
5ème thématique représentée : Les paysages agricoles



3 photos
du paysage
agricole

Organisation du jury

1 vote par personne
et par catégorie



Annonce des lauréats

et exposition avec
panneaux du plan
paysage à la journée de
la nature du 20 juin

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard Galfano (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-033

PLAN PAYSAGE DES ETANGS DE PUISAYE – APPROBATION DU PLAN D'ACTION

La CCBLP est engagée avec la C.C. Puisaye Forterre dans l'élaboration du plan de paysage des étangs de Puisaye. La démarche est arrivée à son terme et suite à la présentation du plan d'action au comité de pilotage le 11 février 2026, il est proposé au conseil communautaire de valider les propositions.

Pour mémoire, l'étude a suivi les phases suivantes :

- Une phase de diagnostic, réalisée de mars à juin 2025,
- Une phase stratégique avec la détermination des enjeux, de juin à novembre 2025,
- L'élaboration du plan d'action, de novembre 2025 à février 2026.

Le plan d'action définit des objectifs de qualité paysagère (OQP) répartis en 3 axes : adapter les paysages, partager les paysages, et valoriser l'eau dans les paysages.

55 fiches actions ont été formulées, avec une temporalité à court, moyen et long terme.

.../...

(suite de la délibération n° 2026-033)

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2024-124 du conseil communautaire réuni le 24 mai 2024 validant la convention de partenariat avec la Communauté de communes Puisaye-Forterre pour la mise en œuvre du plan de paysage des étangs de Puisaye ;

VU le projet de plan d'actions constituant la phase 3 ;

Considérant que les phases 1 et 2 ont été menées à bien ;

Entendu les explications ci-dessus,

PREND ACTE de la réalisation du plan paysage des étangs de Puisaye,

APPROUVE le plan d'actions du plan paysage des étangs de Puisaye annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard Galfano (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-034

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Il est proposé, compte tenu des besoins budgétaires tels qu'ils ressortent des orientations budgétaires, de ne pas modifier les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025.

Le Conseil communautaire,

VU les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies*, 1639 A et 1530 *bis* du code général des impôts,

VU la délibération n° 2017-007 du 10 janvier 2017 instaurant la fiscalité professionnelle unique,

VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en son sein le 3 février 2026 et vu le rapport sur les orientations budgétaires,

(suite de la délibération n° 2026-034)

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux intercommunaux pour l'année 2026 comme suit :

	Bases prévisionnelles 2026 (en l'absence d'état 1259, bases réelles 2025 + 1%)	Taux proposé
TH	4 181 836 €	3,84 %
TFB	21 828 339 €	4,44 %
TFNB	1 254 692 €	9,39 %
CFE	6 031 865 €	24,07 %
TEOM	20 903 185 €	15,00%

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Blandine Lechauve, the secretary of the meeting.

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard Galfano (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-035

BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE – ADOPTION DU
COMPTE DE GESTION 2025

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2021 portant statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye ;

Après s'être fait présenter le budget annexe de la résidence autonomie Les Myosotis pour l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

.../...

(suite de la délibération n° 2026-035)

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes du budget concordent avec ceux de la Trésorerie principale,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

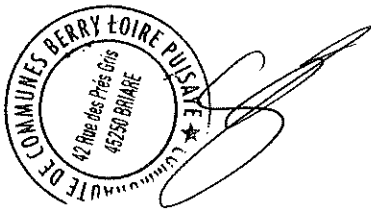
3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe de la résidence autonomie Les Myosotis dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



20 MARS 2026

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	33

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-036

BUDGET PRINCIPAL – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Le Conseil communautaire,

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;

VU le CFU 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote », applicable par transposition aux EPCI,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Nathalie DONY, Vice-présidente ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	3 092 375,14 €	10 407 809,60 €	13 500 184,74 €
	Recettes réalisées	1 777 638,17 €	10 639 328,41€	12 416 966,58 €
	Restes à réaliser	606 421,00 €	0,00 €	606 421,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 925 670,72 €	11 205 030,23 €	14 130 700,95 €
	Dépenses réalisées	1 793 749,12 €	10 025 218,11 €	11 818 967,23 €
	Restes à réaliser	1 011 493,84 €	0,00 €	1 011 493,84 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-16 110,95 €	614 110,30 €	597 999,35 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-166 704,42 €	797 220,63 €	630 516,21 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-182 815,37 €	1 411 330,93 €	1 228 515,56 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 405 072,84 €	0,00 €	- 405 072,84 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-587 888,21 €	1 411 330,93 €	823 442,72 €

.../...

(suite de la délibération n° 2026-036)

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2025 du budget tel que présenté,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVÉ

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVÉ



A stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Michel Lechauvé.

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Blandine Lechauvé.

20 MARS 2026

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	33

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-037

BUDGET ANNEXE DE LA PETITE ENFANCE – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Le Conseil communautaire,

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;

VU le CFU 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote », applicable par transposition aux EPCI,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Nathalie DONY, Vice-présidente ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	94 925,00 €	1 271 715,12 €	1 366 640,12 €
	Recettes réalisées	60 783,92 €	1 222 295,06 €	1 283 078,88 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	84 219,43 €	1 376 713,21 €	1 460 932,64 €
	Dépenses réalisées	46 160,50 €	1 161 010,11 €	1 207 170,61 €
	Restes à réaliser	11 632,20 €	0,00 €	11 632,20 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	14 623,42 €	61 284,95 €	75 908,37 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-10 705,57 €	104 998,09 €	94 292,52 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	3 917,85 €	166 283,04 €	170 200,89 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-11 632,20 €	0,00 €	-11 632,20 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-7 714,35 €	166 283,04 €	158 568,69 €

(suite et fin de la délibération n° 2026-037)

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2025 du budget tel que présenté,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Blandine Lechauve, the secretary of the meeting.

20 MARS 2026

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	33

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard Galfano (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-038

BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Le Conseil communautaire,

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;

VU le CFU 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

.../...

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote », applicable par transposition aux EPCI,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Nathalie DONY, Vice-présidente ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	20 341,31 €	335 510,50 €	355 851,81 €
	Recettes réalisées	19 348,43 €	333 077,38 €	352 425,81 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	17 877,00 €	375 017,09 €	392 894,09 €
	Dépenses réalisées	0,00 €	347 292,43 €	347 292,43 €
	Restes à réaliser	1 263,48 €	0,00 €	1 263,48 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	19 348,43 €	-14 215,05 €	5 133,38 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 2 464,31 €	39 506,59 €	37 042,28 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	16 884,12 €	25 291,54 €	42 175,66 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-1 263,48 €	0,00 €	-1 263,48 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	15 620,64 €	25 291,54 €	40 912,18 €

.../...

(suite et fin de la délibération n° 2026-038)

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2025 du budget tel que présenté,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Blandine Lechauve, the secretary of the meeting.

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	33

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-039

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ADOPTION DU
COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Le Conseil communautaire,

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;

VU le CFU 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

.../...

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote », applicable par transposition aux EPCI,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Nathalie DONY, Vice-présidente ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	996 924,14 €	817 975,95 €	1 814 900,09 €
	Recettes réalisées	497 249,85 €	695 357,62 €	1 192 607,47 €
	Restes à réaliser	87 044,00 €	0,00 €	87 044,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 251 039,37 €	1 331 748,14 €	3 582 787,51 €
	Dépenses réalisées	245 464,54 €	649 176,73 €	894 641,27 €
	Restes à réaliser	221 388,57 €	0,00 €	221 388,57 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	251 785,31 €	46 180,89 €	297 966,20 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	1 254 115,23 €	513 772,19 €	1 767 887,42 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	1 505 900,54 €	559 953,08 €	2 065 853,62 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-134 344,57 €	0,00 €	-134 344,57 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	1 371 555,97 €	559 953,08 €	1 931 509,05 €

(suite et fin de la délibération n° 2026-039)

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2025 du budget tel que présenté,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Blandine Lechauve, the secretary of the meeting.

20 MARS 2026

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne : **20 MARS 2026**

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	33

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard Galfano (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-040

BUDGET ANNEXE DU SPANC – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER
UNIQUE (CFU) 2025

Le Conseil communautaire,

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;

VU le CFU 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

.../...

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote », applicable par transposition aux EPCI,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Nathalie DONY, Vice-présidente ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	3 647,00 €	86 303,13 €	89 950,13 €
	Recettes réalisées	3 645,58 €	38 966,88 €	42 612,46 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	15 764,73 €	70 725,08 €	86 489,81 €
	Dépenses réalisées	1 496,00 €	27 821,93 €	29 317,93 €
	Restes à réaliser	1 508,79 €	0,00 €	1 508,79 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	2 149,58 €	11 144,95 €	13 294,53 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	12 117,73 €	-15 578,05 €	-3 460,32 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	14 267,31 €	-4 433,10 €	9 834,21 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-1 508,79 €	0,00 €	-1 508,79 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	12 758,52 €	-4 433,10 €	8 325,42 €

(suite et fin de la délibération n° 2026-040)

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2025 du budget tel que présenté,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



A handwritten signature, likely of Blandine Lechauve, the secretary of the meeting.

20 MARS 2026

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	33

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard Galfano (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-041

BUDGET ANNEXE DE LA GEMAPI – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER

UNIQUE (CFU) 2025

Le Conseil communautaire,

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;

VU le CFU 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

.../...

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote », applicable par transposition aux EPCI,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Nathalie DONY, Vice-présidente ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	53 571,08 €	333 360,00 €	386 931,08 €
	Recettes réalisées	6 337,60 €	246 053,96 €	252 391,56 €
	Restes à réaliser	2 520,00 €	0,00 €	2 520,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	53 571,08 €	333 360,00 €	386 931,08 €
	Dépenses réalisées	25 529,71 €	204 119,64 €	229 649,35 €
	Restes à réaliser	103,02 €	0,00 €	103,02 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-19 192,11 €	41 934,32 €	22 742,21 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-19 192,11 €	41 934,32 €	22 742,21 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	2 416,98 €	0,00 €	2 416,98 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-16 775,13 €	41 934,32 €	25 159,19 €

(suite et fin de la délibération n° 2026-041)

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2025 du budget tel que présenté,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



20 MARS 2026

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	33

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard Galfano (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-042

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA PINADE – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Le Conseil communautaire,

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;

VU le CFU 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

.../...

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote », applicable par transposition aux EPCI,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Nathalie DONY, Vice-présidente ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 154 101,37 €	1 087 684,06 €	2 241 785,43 €
	Recettes réalisées	722 263,06 €	899 109,96 €	1 621 373,02 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 083 000,06 €	1 102 188,96 €	2 185 189,02 €
	Dépenses réalisées	894 425,96 €	899 109,96 €	1 793 535,92 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-172 162,90 €	0,00 €	-172 162,90€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-71 101,31 €	14 504,90 €	-56 596,41 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-243 264,21 €	0,00 €	-228 759,31 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	14 504,90 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-243 264,21 €	14 504,90 €	-228 759,31 €

(suite et fin de la délibération n° 2026-042)

Le conseil communautaire,

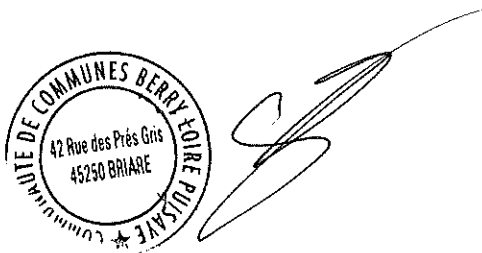
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2025 du budget tel que présenté,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Blandine Lechauve, the secretary of the meeting.

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	33

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-043

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DU MOULIN
A VENT – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Le Conseil communautaire,

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;

VU le CFU 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

.../...

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote », applicable par transposition aux EPCI,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Nathalie DONY, Vice-présidente ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	154 834,75 €	109 659,85 €	264 494,60 €
	Recettes réalisées	45 174,90 €	89 144,45 €	134 319,35 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	109 659,85 €	110 592,84 €	220 252,69 €
	Dépenses réalisées	89 144,45 €	89 144,45 €	178 288,90 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-43 969,55 €	0,00 €	-43 969,55 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-45 174,90 €	932,99 €	-44 241,91 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 89 144,45 €	932,99 €	-88 211,46 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-89 144,45 €	932,99 €	-88 211,46 €

(suite et fin de la délibération n° 2026-043)

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2025 du budget tel que présenté,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Blandine Lechauve, the secretary of the meeting.

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	33

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard Galfano (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-044

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DES OUCHES
- ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Le Conseil communautaire,

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;

VU le CFU 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

.../...

(suite de la délibération n° 2026-044)

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote », applicable par transposition aux EPCI,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Nathalie DONY, Vice-présidente ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	108 652,00 €	70 326,00 €	178 978,00 €
	Recettes réalisées	38 326,00 €	64 990,00 €	103 316,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	70 326,00 €	70 326,00 €	140 652,00 €
	Dépenses réalisées	64 990,00 €	64 990,00 €	129 980,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-26 644,00 €	0,00 €	-26 644,00 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-38 326,00 €	0,00 €	-38 326,00 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-64 990,00 €	0,00 €	-64 990,00 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-64 990,00 €	0,00 €	-64 990,00 €

.../...

(suite et fin de la délibération n° 2026-044)

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2025 du budget tel que présenté,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



A stylized handwritten signature in black ink.

A stylized handwritten signature in black ink.

Date de transmission au contrôle de légalité : 20 MARS 2026
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	33

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard Galfano (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-045

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE VAUGEREAU – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Le Conseil communautaire,

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;

VU le CFU 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

.../...

(suite de la délibération n° 2026-045)

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote », applicable par transposition aux EPCI,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Nathalie DONY, Vice-présidente ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	198 048,00 €	110 024,00 €	308 072,00 €
	Recettes réalisées	88 024,00 €	88 024,00 €	176 048,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	110 024,00 €	112 452,00 €	222 476,00 €
	Dépenses réalisées	88 024,00 €	88 024,00 €	176 048,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-88 024,00 €	2 428,00 €	-85 596,00 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-88 024,00 €	2 428,00 €	-85 596,00 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-88 024,00 €	2 428,00 €	-85 596,00 €

.../...

(suite et fin de la délibération n° 2026-045)

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2025 du budget tel que présenté,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



20 MARS 2026

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	33

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-046

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DES CHAMPTOUX – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Le Conseil communautaire,

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;

VU le CFU 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

.../...

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote », applicable par transposition aux EPCI,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Nathalie DONY, Vice-présidente ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	103 867,85 €	62 934,00 €	166 801,85 €
	Recettes réalisées	40 933,85 €	40 933,85 €	81 867,70 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	62 934,00 €	62 934,23 €	125 868,23 €
	Dépenses réalisées	40 933,85 €	40 933,85 €	81 867,70 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-40 933,85 €	0,23 €	-40 933,62 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-40 933,85 €	0,23 €	-40 933,62 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-40 933,85 €	0,23 €	-40 933,62 €

(suite et fin de la délibération n° 2026-046)

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2025 du budget tel que présenté,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



20 MARS 2026

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	33

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-047

BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES MYOSOTIS --
COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales, avant l'approbation du compte administratif, le conseil communautaire doit désigner un président de séance.

La présidence de l'assemblée est confiée à Madame Nathalie DONY, Vice-présidente, laquelle procède à la lecture des résultats du compte administratif 2025.

Le Conseil de communauté,

sous la présidence de Madame Nathalie DONY, délibérant sur le compte administratif 2024 dressé par Monsieur Michel LECHAUVE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

.../...

(suite de la délibération n° 2026-047)

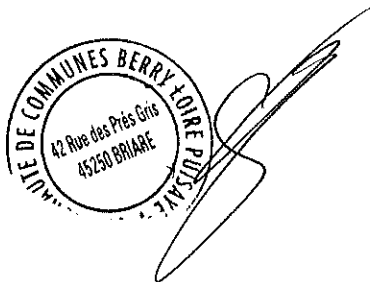
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE (fonctionn et investiss)	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
<i>Résultats reportés</i>		427 371,38	64 403,40		64 403,40	427 371,38
Opérations de l'exercice 2025	856 029,31	554 546,71	802 654,00	780 843,69	1 658 683,31	1 335 390,40
TOTAUX	856 029,31	981 918,09	867 057,40	780 843,69	1 723 086,71	1 762 761,78
Résultat de l'exercice 2025		- 301 482,60	- 21 810,31		- 21 810,31	- 301 482,60
Résultats de clôture		125 888,78	- 86 213,71		- 86 213,71	125 888,78
Restes à réaliser	-					
RESULTATS DEFINITIFS	-	125 888,78	- 86 213,71	-	- 86 213,71	125 888,78

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



A large, handwritten signature in black ink, likely belonging to Blandine Lechauve, the secretary of the meeting.

20 MARS 2026

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 41
Présents : 30
Suffrages exprimés : 34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALTANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-048

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DE RESULTAT

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte financier unique de l'exercice 2025,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,
- constatant les résultats du CFU,
- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement ;

Constatant que le CFU 2025 du budget présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024 reporté	VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER 2025	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT 2025
INVEST	- 166 704,42 €		- 16 110,95 €	Dépenses 1 011 493,84 €	- 405 072,84 €	- 587 888,21 €
				Recettes 606 421,00 €		
FONCT	797 220,63 €		614 110,30 €			1 411 330,93 €

(suite de la délibération n° 2026-048)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2025 de la façon suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	1 411 330,93 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'auto financement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		587 888,21 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		823 442,72 €
Total affecté au c/1068		587 888,21 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002)		- €

Résultat d'investissement reporté au 001 : - 182 815,37 €

DECIDE d'inscrire ces résultats au budget primitif 2025 du budget principal.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 41
Présents : 30
Suffrages exprimés : 34

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-049

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE – AFFECTATION DE RESULTAT

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte financier unique de l'exercice 2025,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,

- constatant les résultats du CFU,

- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement ;

Constatant que le CFU 2025 du budget présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024 reporté	VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER 2025	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT 2025
INVEST.	- 10 705,57 €		14 623,42 €	Dépenses 11 632,20 €	- 11 632,20 €	- 7 714,35 €
				Recettes		
FONCT	104 998,09 €		61 284,95 €			166 283,04 €

.../...

(suite de la délibération n° 2026-049)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2025 de la façon suivante :

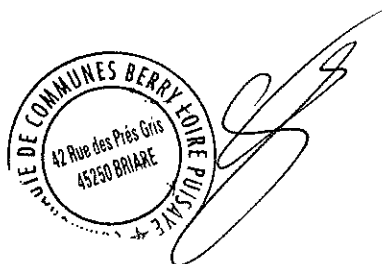
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	166 283,04 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'auto financement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	-	7 714,35 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		158 568,69 €
Total affecté au c/1068	-	7 714,35 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002)		- €

Résultat d'investissement reporté au 001 : 3 917,85 €

DECIDE d'inscrire ces résultats au budget primitif 2025 du budget annexe petite enfance.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



20 MARS 2026

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 41
Présents : 30
Suffrages exprimés : 34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard Galfano (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-050

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – AFFECTATION DE RESULTAT

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte financier unique de l'exercice 2025,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,

- constatant les résultats du CFU,

- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement ;

Constatant que le CFU 2025 du budget présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024 reporté	VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER 2025	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT 2025
INVEST	- 2 464,31 €		19 348,43 €	Dépenses 1 263,48 €	- 1 263,48 €	15 620,64 €
				Recettes - €		
FONCT	39 506,59 €		- 14 215,05 €			25 291,54 €

(suite de la délibération n° 2026-050)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2025 de la façon suivante :

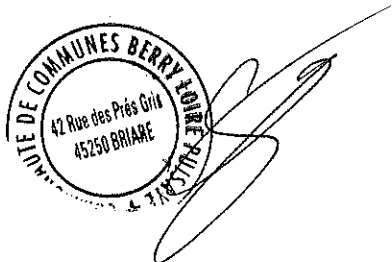
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	25 291,54 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		25 291,54 €
Total affecté au c/1068		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002)		- €

Résultat d'investissement reporté au 001 : 16 884,12 €

DECIDE d'inscrire ces résultats au budget primitif 2025 du budget annexe de l'office de tourisme Terres de Loire et Canaux.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



20 MARS 2026

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 41
Présents : 30
Suffrages exprimés : 34

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard Galfano (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-051

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AFFECTATION DE
RESULTAT**

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte financier unique de l'exercice 2025,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,

- constatant les résultats du CFU,

- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement ;

Constatant que le CFU 2025 du budget présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024 reporté	VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER 2025	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT 2025
INVEST	1 254 115,23 €		251 785,31 €	Dépenses 221 388,57 €	- 134 344,57 €	1 371 555,97 €
				Recettes 87 044,00 €		
FONCT	513 772,19 €	- €	46 180,89 €			559 953,08 €

(suite de la délibération n° 2026-051)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2025 de la façon suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	559 953,08 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		559 953,08 €
Total affecté au c/1068		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002)		- €

Excédent d'investissement reporté au 001 : 1 505 900,54 €

DECIDE d'inscrire ces résultats au budget primitif 2025 du budget annexe de l'assainissement collectif.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



20 MARS 2026

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 41
Présents : 30
Suffrages exprimés : 34

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALTANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-052

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (SPANC) – AFFECTATION DE RESULTAT

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte financier unique de l'exercice 2025,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,

- constatant les résultats du CFU,

- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement ;

Constatant que le CFU 2025 du budget présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024 reporté	VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER 2025	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT 2025
INVEST	12 117,73 €		2 149,58 €	Dépenses 1 508,79 € Recettes - €	- 1 508,79 €	12 758,52 €
FONCT	- 15 578,05 €	- €	11 144,95 €			- 4 433,10 €

.../...

(suite de la délibération n° 2026-052)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2025 de la façon suivante :

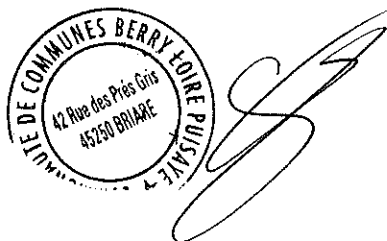
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	-	4 433,10 €
Affectation obligatoire :			
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)			
		-	€
Solde disponible affecté comme suit :			
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)			
		-	€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)			
		-	4 433,10 €
Total affecté au c/1068			
		-	€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025		
Déficit à reporter (ligne 002)			
		-	€

Excédent d'investissement reporté au 001 : 14 267,31 €

DECIDE d'inscrire ces résultats au budget primitif 2025 du budget annexe du SPANC.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



20 MARS 2026

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 41
Présents : 30
Suffrages exprimés : 34

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALTANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-053

BUDGET ANNEXE DE LA GEMAPI – AFFECTATION DE RESULTAT

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte financier unique de l'exercice 2025,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,

- constatant les résultats du CFU,

- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement ;

Constatant que le CFU 2025 du budget présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024 reporté	VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER 2025	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT 2025
INVEST	- €		- 19 192,11 €	Dépenses 103,02 €	2 416,98 €	- 16 775,13 €
				Recettes 2 520,00 €		
FONCT	- €		41 934,32 €			41 934,32 €

(suite de la délibération n° 2026-053)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2025 de la façon suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	41 934,32 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		16 775,13 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		25 159,19 €
Total affecté au c/1068		16 775,13 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002)		- €

Résultat d'investissement reporté au 001 : - 19 192,11 €

DECIDE d'inscrire ces résultats au budget primitif 2025 du budget annexe de la GEMAPI.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



A large, handwritten signature in black ink, likely belonging to Blandine Lechauve, the secretary of the meeting.

20 MARS 2026

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 41
Présents : 30
Suffrages exprimés : 34

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALTANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-054

BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE LA PINADE – AFFECTATION DE RESULTAT

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte financier unique de l'exercice 2025,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,

- constatant les résultats du CFU,

- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement ;

Constatant que le CFU 2025 du budget présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024 reporté	VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER 2025	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT 2025
INVEST	- 71 101,31 €		- 172 162,90 €	Dépenses - € 0	- €	- 243 264,21 €
				Recettes - €		
FONCT	14 504,90 €	- €	- €			14 504,90 €

.../...

(suite de la délibération n° 2026-054)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2025 de la façon suivante :

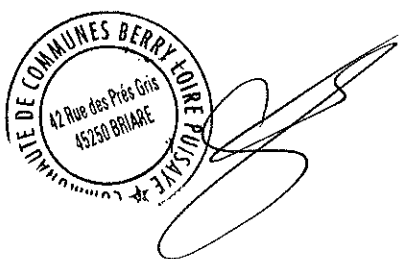
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	14 504,90 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		14 504,90 €
Total affecté au c/1068		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002)		- €

Résultat d'investissement reporté au 001 : - 243 264,21 €

DECIDE d'inscrire ces résultats au budget primitif 2025 du budget annexe de la ZAE de la Pinade.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



20 MARS 2026

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 41
Présents : 30
Suffrages exprimés : 34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALTANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-055

BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DU MOULIN A VENT – AFFECTATION DE RESULTAT

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte financier unique de l'exercice 2025,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,

- constatant les résultats du CFU,

- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement ;

Constatant que le CFU 2025 du budget présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024 reporté	VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER 2025	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT 2025
INVEST	- 45 174,90 €		- 43 969,55 €	Dépenses	- €	- 89 144,45 €
				Recettes		
FONCT	932,99 €	- €				932,99 €

.../...

(suite de la délibération n° 2026-055)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2025 de la façon suivante :

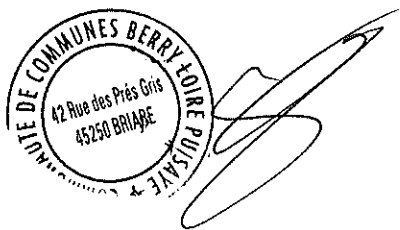
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	932,99 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		932,99 €
Total affecté au c/1068		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002)		- €

Résultat d'investissement reporté au 001 : - 89 144,45 €

DECIDE d'inscrire ces résultats au budget primitif 2025 du budget annexe de la ZAE du Moulin à vent.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



20 MARS 2026

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 41
Présents : 30
Suffrages exprimés : 34

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALTANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-056

**BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DES OUCHES – AFFECTATION DE
RESULTAT**

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte financier unique de l'exercice 2025,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,

- constatant les résultats du CFU,

- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement ;

Constatant que le CFU 2025 du budget présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024 reporté	VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER 2025	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT 2025
INVEST	- 38 326,00 €		- 26 664,00 €	Dépenses	- €	- 64 990,00 €
				Recettes		
FONCT	- €	- €	- €			- €

.../...

(suite de la délibération n° 2026-056)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2025 de la façon suivante :

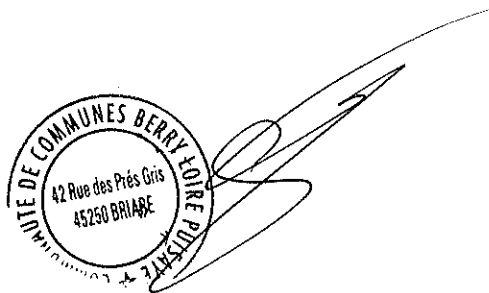
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	- €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		- €
Total affecté au c/1068		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002)		- €

Résultat d'investissement reporté au 001 : - 64 990,00 €

DECIDE d'inscrire ces résultats au budget primitif 2025 du budget annexe de la ZAE des Ouches.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité : 20 MARS 2026
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 41
Présents : 30
Suffrages exprimés : 34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Evelyne BOURGOIN (Briare)
Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)
Jacqueline LAURENT (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)
Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-057

BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE VAUGEREAU – AFFECTATION DE RESULTAT

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte financier unique de l'exercice 2025,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,
- constatant les résultats du CFU,
- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement ;

Constatant que le CFU 2025 du budget présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024 reporté	VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER 2025	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT 2025
INVEST	- 88 024,00 €		- €	Dépenses	- €	- 88 024,00 €
				Recettes		
FONCT	2 428,00 €	- €				2 428,00 €

.../...

(suite de la délibération n° 2026-057)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2025 de la façon suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	2 428,00 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		2 428,00 €
Total affecté au c/1068		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002)		- €

Résultat d'investissement reporté au 001 : - 88 024,00 €

DECIDE d'inscrire ces résultats au budget primitif 2025 du budget annexe de la ZAE de Vaugereau.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



20 MARS 2026

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 41
Présents : 30
Suffrages exprimés : 34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard Galfano (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-058

BUDGET ANNEXE DE LA ZAE CHAMPTOUX – AFFECTATION DE RESULTAT

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte financier unique de l'exercice 2025,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,

- constatant les résultats du CFU,

- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement ;

Constatant que le CFU 2025 du budget présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024 reporté	VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER 2025	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT 2025
INVEST	- 40 933,85 €		- €	Dépenses	- €	- 40 933,85 €
				Recettes		
FONCT	0,23 €	- €	- €			0,23 €

.../...

(suite de la délibération n° 2026-058)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2025 de la façon suivante :

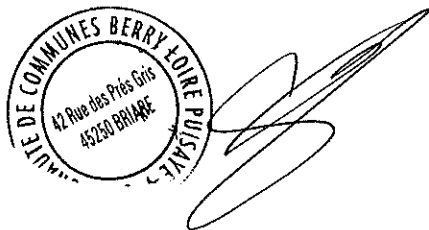
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	0,23 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0,23 €
Total affecté au c/1068		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002)		- €

Résultat d'investissement reporté au 001 : - 40 933,85 €

DECIDE d'inscrire ces résultats au budget primitif 2025 du budget annexe de la ZAE des Champoux.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



20 MARS 2026

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard Galfano (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-059

BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président, présente le projet de budget 2026 qui a été validé par la commission Finances lors de sa réunion du 17 février 2026.

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M57,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2026 de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye tel que présenté ci-dessous,

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre		Chapitre	
002	Résultat reporté	002	Résultat reporté 823 442,72
011	Charges à caractère général 1 982 644,79	013	Atténuations de charges 4 100,00
012	Charges de personnel 1 222 480,00	70	Produits des services 178 950,00
014	Atténuations de produits 1 795 537,00	73	Impôts et taxes 1 906 657,16
65	Autres charges de gestion courante 5 616 408,08	731	Fiscalité locale 6 398 059,00
66	Charges financières 13 165,00	74	Dotations subv. participations 1 871 111,82
67	Charges spécifiques 11 000,00	75	Autres produits de gestion courante 84 540,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations 1 441,30	76	Produits financiers
023	Virement à la section d'inv. 240 696,53	77	Produits spécifiques 3 500,00
042	Opérations ordre transf. entre sections 389 976,00	78	Reprise amort. dépréciat° provis°
043	Opérations ordre transf. intérieur section	042	Opérations ordre transf. entre sections 2 988,00
		043	Opérations ordre transf. intérieur section
TOTAL	11 273 348,70	TOTAL	11 273 348,70

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre		Chapitre	
001	Résultat reporté 182 815,37	001	Résultat reporté
20	Immobilisations incorporelles 100 000,00	13	Subventions 650 846,00
204	Subventions versées (dont RAR) 552 503,15	16	Emprunts
21	Immobilisations corporelles (dont RAR) 140 574,79	20	Immobilisations incorporelles
23	Immobilisations en cours (dont RAR) 776 804,90	10	Dotations, fonds et réserves 652 171,68
27	Autres immos. financières	021	Virement de la section de fonct. 240 696,53
10	Dotations, fonds et réserves	040	Opérations d'ordre de transfert 389 976,00
13	Subventions	041	Opérations patrimoniales
16	Emprunts 178 004,00		
040	Opérations d'ordre de transfert 2 988,00		
041	Opérations patrimoniales		
TOTAL	1 933 690,21	TOTAL	1 933 690,21

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

20 MARS 2026

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard Galfano (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Evelyne BOURGOIN (Briare)
Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)
Jacqueline LAURENT (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)
Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-060

BUDGET ANNEXE DE LA PETITE ENFANCE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président, présente le projet de budget 2026 qui a été validé par la commission Finances lors de sa réunion du 17 février 2026.

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M57,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2026 de la petite enfance tel que présenté ci-dessous,

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre		Chapitre	
002	Résultat reporté	002	Résultat reporté 158 568,69
011	Charges à caractère général 244 818,95	013	Atténuations de charges 1 800,00
012	Charges de personnel 1 135 170,00	70	Produits des services 134 800,00
014	Atténuations de produits	73	Impôts et taxes
65	Autres charges de gestion courante 1 430,00	74	Dotations subv. participations 839 884,76
66	Charges financières	75	Autres produits de gestion courante 395 666,26
67	Charges spécifiques 300,00	76	Produits financiers
68	Dotations aux provisions, dépréciations 1 010,76	77	Produits spécifiques
023	Virement à la section d'inv. 114 596,00	78	Reprise amort. dépréciat° provis°
042	Opérations ordre transf. entre sections 40 315,00	042	Opérations ordre transf. entre sections 6 921,00
043	Opérations ordre transf. intérieur section	043	Opérations ordre transf. intérieur section
TOTAL	1 537 640,71	TOTAL	1 537 640,71

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre		Chapitre	
001	Résultat reporté	001	Résultat reporté 3 917,85
20	Immobilisations incorporelles	13	Subventions
204	Subventions versées	16	Emprunts (prêt à taux zéro CAF)
21	Immobilisations corporelles 149 118,20	10	Dotations, fonds et réserves 7 714,35
23	Immobilisations en cours 504,00	021	Virement de la section de fonct. 114 596,00
10	Dotations, fonds et réserves	040	Opérations d'ordre de transfert 40 315,00
13	Subventions		
16	Emprunts 10 000,00		
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		
040	Opérations d'ordre de transfert 6 921,00		
TOTAL	166 543,20	TOTAL	166 543,20

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



20 MARS 2026

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne : 20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGMORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-061

BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président, présente le projet de budget 2026 qui a été validé par la commission Finances lors de sa réunion du 17 février 2026.

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M57,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2026 de l'office de tourisme Terres de Loire et Canaux tel que présenté ci-dessous,

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre			Chapitre		
002	Résultat reporté		002	Résultat reporté	25 291,54
011	Charges à caractère général	78 983,54	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel	245 000,00	70	Produits des services	21 850,00
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante	5 691,00	74	Dotations subv. participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	300 010,00
67	Charges spécifiques		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions, dépréciations		77	Produits spécifiques	200,00
023	Virement à la section d'inv.		78	Reprise amort. dépréciat° provis°	
042	Opérations ordre transf. entre sections	17 677,00	042	Opérations ordre transf. entre sections	
043	Opérations ordre transf. intérieur section		043	Opérations ordre transf. intérieur section	
TOTAL		347 351,54	TOTAL		347 351,54

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre			Chapitre		
001	Résultat reporté		001	Résultat reporté	16 884,12
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions	
204	Subventions versées		16	Emprunts	
21	Immobilisations corporelles	34 561,12	10	Dotations, fonds et réserves	
23	Immobilisations en cours		021	Virement de la section de fonct.	
10	Dotations, fonds et réserves		040	Opérations d'ordre de transfert	17 677,00
040	Opérations d'ordre de transfert				
TOTAL		34 561,12	TOTAL		34 561,12

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard Galfano (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Evelyne BOURGOIN (Briare)
Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)
Jacqueline LAURENT (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)
Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-062

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président, présente le projet de budget 2026 qui a été validé par la commission Finances lors de sa réunion du 17 février 2026.

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M57,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2026 de l'assainissement collectif tel que présenté ci-dessous,

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre		Chapitre	
002	Résultat reporté	002	Résultat reporté 559 953,08
011	Charges à caractère général 255 119,31	013	Atténuations de charges
012	Charges de personnel 88 230,00	70	Produits des services 281 463,05
014	Atténuations de produits 10 000,00	73	Impôts et taxes
65	Autres charge de gestion courante 3 022,00	74	Dotations subv. participations
66	Charges financières 35 954,00	75	Autres produits de gestion courante 13 511,87
67	Charges spécifiques 167 436,00	76	Produits financiers
68	Dotations aux provisions, dépréciations 8 852,69	77	Produits spécifiques 1 000,00
023	Virement à la section d'inv.	78	Reprise amort. dépréciat° provis°
042	Opérations ordre transf. entre sections 462 195,00	042	Opérations ordre transf. entre sections 174 881,00
043	Opérations ordre transf. intérieur section	043	Opérations ordre transf. intérieur section
TOTAL	1 030 809,00	TOTAL	1 030 809,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre		Chapitre	
001	Résultat reporté	001	Résultat reporté 1 505 900,54
16	Emprunts 38 043,00	13	Subventions 87 044,00
20	Immobilisations incorporelles 35 000,00	16	Emprunts
204	Subventions versées	10	Dotations, fonds et réserves
21	Immobilisations corporelles 53 000,00	021	Virement de la section de fonct.
23	Immobilisations en cours 1 754 215,54	040	Opérations d'ordre de transfert 462 195,00
040	Opérations d'ordre de transfert 174 881,00		
TOTAL	2 055 139,54	TOTAL	2 055 139,54

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité : 20 MARS 2026

Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALTANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-063

BUDGET ANNEXE DU SPANC – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président, présente le projet de budget 2026 qui a été validé par la commission Finances lors de sa réunion du 17 février 2026.

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M57,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2026 du service public de l'assainissement non-collectif (SPANC) tel que présenté ci-dessous,

EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre			Chapitre		
002	Résultat reporté	4 433,10	002	Résultat reporté	
011	Charges à caractère général	22 150,00	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel	11 107,90	70	Produits des services	30 200,00
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charge de gestion courante		74	Dotations subv. participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges spécifiques	2 000,00	76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions, dépréciations	591,00	77	Produits spécifiques	10 000,00
023	Virement à la section d'inv.		78	Reprise amort. dépréciat° provis°	
042	Opérations ordre transf. entre sections	952,00	042	Opérations ordre transf. entre sections	1 034,00
043	Opérations ordre transf. intérieur section		043	Opérations ordre transf. intérieur section	
TOTAL		41 234,00	TOTAL		41 234,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre			Chapitre		
001	Résultat reporté		001	Résultat reporté	14 267,31
16	Emprunts		13	Subventions	
20	Immobilisations incorporelles	500,00	16	Emprunts	
204	Subventions versées		10	Dotations, fonds et réserves	
21	Immobilisations corporelles	13 685,31	021	Virement de la section de fonct.	
23	Immobilisations en cours		040	Opérations d'ordre de transfert	952,00
10	Dotations, fonds et réserves		458	Subventions (pour le compte de tiers)	
458	Subventions (pour le compte de tiers)				
020	Dépenses imprévues				
040	Opérations d'ordre de transfert	1 034,00			
TOTAL		15 219,31	TOTAL		15 219,31

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité : 20 MARS 2026

Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-064

BUDGET ANNEXE DE LA GEMAPI – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président, présente le projet de budget 2026 qui a été validé par la commission Finances lors de sa réunion du 17 février 2026.

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M57,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2026 de la GEMAPI tel que présenté ci-dessous,

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre			Chapitre		
002	Résultat reporté		002	Résultat reporté	25 159,19
011	Charges à caractère général	189 836,00	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel	67 770,00	70	Produits des services	7 068,00
014	Atténuations de produits	5 000,00	731	Fiscalité locale (taxe GEMAPI)	162 263,59
65	Autres charges de gestion courante	95 816,74	74	Dotations subv. participations	167 967,96
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges spécifiques		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions, dépréciations		77	Produits spécifiques	
023	Virement à la section d'inv.		78	Reprise amort. dépréciat° provis°	
042	Opérations ordre transf. entre sections	4 036,00	042	Opérations ordre transf. entre sections	
043	Opérations ordre transf. intérieur section		043	Opérations ordre transf. intérieur section	
TOTAL		362 458,74	TOTAL		362 458,74

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre			Chapitre		
001	Résultat reporté	19 192,11	001	Résultat reporté	
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions	14 886,20
204	Subventions versées		16	Emprunts	
21	Immobilisations corporelles	103,02	10	Dotations, fonds et réserves	16 775,13
23	Immobilisations en cours	16 402,20	021	Virement de la section de fonct.	0,00
10	Dotations, fonds et réserves		040	Opérations d'ordre de transfert	4 036,00
040	Opérations d'ordre de transfert	0,00			
TOTAL		35 697,33	TOTAL		35 697,33

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 20 MARS 2026
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard Galfano (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Evelyne BOURGOIN (Briare)
Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)
Jacqueline LAURENT (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)
Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-065

BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE LA PINADE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président, présente le projet de budget 2026 qui a été validé par la commission Finances lors de sa réunion du 17 février 2026.

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M57,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2026 de la Zone d'Activité Economique (ZAE) de la Pinade tel que présenté ci-dessous,

EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre			Chapitre		
002	Résultat reporté		002	Résultat reporté	14 504,90
011	Charges à caractère général	160 509,90	70	Produits des services	
65	Autres charge de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	5,00
66	Charges financières		042	Opérations ordre transf. entre sections	1 040 425,96
67	Charges spécifiques		043	Opérations ordre transf. intérieur section	
042	Opérations ordre transf. entre sections	894 425,96			
043	Opérations ordre transf. intérieur section				
TOTAL		1 054 935,86	TOTAL		1 054 935,86

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre			Chapitre		
001	Résultat reporté	243 264,21	001	Résultat reporté	
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions	
21	Immobilisations corporelles		16	Emprunts	389 264,21
23	Immobilisations en cours		040	Opérations d'ordre de transfert	894 425,96
040	Opérations d'ordre de transfert	1 040 425,96			
TOTAL		1 283 690,17	TOTAL		1 283 690,17

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité : 20 MARS 2026
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Evelyne BOURGOIN (Briare)
Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)
Jacqueline LAURENT (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)
Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-066

BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DU MOULIN A VENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président, présente le projet de budget 2026 qui a été validé par la commission Finances lors de sa réunion du 17 février 2026.

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M57,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2026 de la Zone d'Activité Economique (ZAE) du Moulin à Vent tel que présenté ci-dessous,

EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre			Chapitre		
002	Résultat reporté		002	Résultat reporté	932,99
011	Charges à caractère général	26 932,99	70	Produits des services	
65	Autres charge de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		042	Opérations ordre transf. entre sections	115 144,45
67	Charges spécifiques		043	Opérations ordre transf. intérieur section	
042	Opérations ordre transf. entre sections	89 144,45			
043	Opérations ordre transf. intérieur section				
TOTAL		116 077,44	TOTAL		116 077,44

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre			Chapitre		
001	Résultat reporté	89 144,45	001	Résultat reporté	
16	Emprunts		16	Emprunts	115 144,45
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions	
21	Immobilisations corporelles		040	Opérations d'ordre de transfert	89 144,45
23	Immobilisations en cours				
040	Opérations d'ordre de transfert	115 144,45			
TOTAL		204 288,90	TOTAL		204 288,90

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité : 20 MARS 2026
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-067

BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DES OUCHES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président, présente le projet de budget 2026 qui a été validé par la commission Finances lors de sa réunion du 17 février 2026.

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M57,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2026 de la Zone d'Activité Economique (ZAE) des Ouches tel que présenté ci-dessous,

EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre			Chapitre		
002	Résultat reporté		002	Résultat reporté	
011	Charges à caractère général	2 000,00	70	Produits des services	
65	Autres charges de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		042	Opérations ordre transf. entre sections	66 990,00
67	Charges spécifiques		043	Opérations ordre transf. intérieur section	
042	Opérations ordre transf. entre sections	64 990,00			
043	Opérations ordre transf. intérieur section				
TOTAL		66 990,00	TOTAL		66 990,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre			Chapitre		
001	Résultat reporté	64 990,00	001	Résultat reporté	
16	Emprunts		16	Emprunts	66 990,00
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions	
21	Immobilisations corporelles		040	Opérations d'ordre de transfert	64 990,00
23	Immobilisations en cours				
040	Opérations d'ordre de transfert	66 990,00			
TOTAL		131 980,00	TOTAL		131 980,00

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité : 20 MARS 2026
Date de mise en ligne : 20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-068

BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE VAUGEREAU – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président, présente le projet de budget 2026 qui a été validé par la commission Finances lors de sa réunion du 17 février 2026.

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M57,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTÉ le budget primitif 2026 de la Zone d'Activité Economique (ZAE) de Vaugereau tel que présenté ci-dessous,

EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre			Chapitre		
002	Résultat reporté		002	Résultat reporté	2 428,00
011	Charges à caractère général	24 428,00	70	Produits des services	
65	Autres charge de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		042	Opérations ordre transf. entre sections	110 024,00
67	Charges spécifiques		043	Opérations ordre transf. intérieur section	
042	Opérations ordre transf. entre sections	88 024,00			
043	Opérations ordre transf. intérieur section				
TOTAL		112 452,00	TOTAL		112 452,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre			Chapitre		
001	Résultat reporté	88 024,00	001	Résultat reporté	
16	Emprunts		16	Emprunts	110 024,00
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions	
21	Immobilisations corporelles		040	Opérations d'ordre de transfert	88 024,00
23	Immobilisations en cours				
040	Opérations d'ordre de transfert	110 024,00			
TOTAL		198 048,00	TOTAL		198 048,00

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 20 MARS 2026
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALTANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Evelyne BOURGOIN (Briare)
Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)
Jacqueline LAURENT (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)
Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-069

BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DES CHAMPTOUX – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président, présente le projet de budget 2026 qui a été validé par la commission Finances lors de sa réunion du 17 février 2026.

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M57,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2026 de la Zone d'Activité Economique (ZAE) des Champtoux tel que présenté ci-dessous,

EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre			Chapitre		
002	Résultat reporté		002	Résultat reporté	0,23
011	Charges à caractère général	22 000,23	70	Produits des services	
65	Autres charge de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		042	Opérations ordre transf. entre sections	62 933,85
67	Charges spécifiques		043	Opérations ordre transf. intérieur section	
042	Opérations ordre transf. entre sections	40 933,85			
043	Opérations ordre transf. intérieur section				
TOTAL		62 934,08	TOTAL		62 934,08

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre			Chapitre		
001	Résultat reporté	40 933,85	001	Résultat reporté	
16	Emprunts		16	Emprunts	62 933,85
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions	
21	Immobilisations corporelles		040	Opérations d'ordre de transfert	40 933,85
23	Immobilisations en cours				
040	Opérations d'ordre de transfert	62 933,85			
TOTAL		103 867,70	TOTAL		103 867,70

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité : 20 MARS 2026
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard Galfano (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-070

SUBVENTIONS VERS LES BUDGETS ANNEXES

Suite au vote des budgets primitifs, Monsieur le Président indique qu'une délibération est nécessaire afin de prévoir le versement des subventions vers les budgets annexes :

Subventions d'équilibre en section de fonctionnement :

- Budget de l'Office de tourisme Terres de Loire et Canaux : 300 000 €
- Budget de la Petite Enfance : 355 000 €
- Budget de la Résidence autonomie : 100 000 €

Subvention en section d'investissement :

- Budget de la Résidence autonomie : 200 000 € pour les travaux de construction des nouveaux locaux de la résidence à Beaulieu-sur-Loire. Cette subvention est créditée au chapitre 204 du budget principal et fera l'objet d'un amortissement sur 30 ans.

(suite de la délibération n° 2026-070)

Le conseil communautaire,

VU les nomenclatures comptables M57 et M22,

VU les statuts de la régie à seule autonomie financière de l'Office de tourisme Terres de Loire et Canaux et vu le budget annexe ;

VU la délibération n°2025-212 du 9 décembre 2025 autorisant le versement d'acomptes de subventions d'équilibre vers les budgets annexes de l'office de tourisme et de la petite enfance sur l'exercice 2026 ;

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE les montants des subventions vers les budgets annexes comme suit :

Subventions d'équilibre en section de fonctionnement :

- Budget de l'Office de tourisme Terres de Loire et Canaux : 300 000 €
- Budget de la Petite Enfance : 355 000 €
- Budget de la Résidence autonomie : 100 000 €

Subvention en section d'investissement :

- Budget de la Résidence autonomie : 200 000 € pour les travaux de construction des nouveaux locaux de la résidence à Beaulieu-sur-Loire. Cette subvention est créditée au chapitre 204 du budget principal et fera l'objet d'un amortissement sur 30 ans.

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-présidents à procéder au versement des subventions vers les budgets annexes, déduction faite le cas échéant des acomptes déjà versés sur l'exercice 2026.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

20 MARS 2026

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALTANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-071

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de la commission culture réunie le 5 mars 2026

Le conseil communautaire est invité à approuver les subventions 2026, étant rappelé qu'au terme du règlement d'attribution des subventions aux associations voté le 27 juillet 2021, il existe deux sortes de subventions :

- les aides à l'activité, qui soutiennent le fonctionnement de l'association tout au long de l'année,
- les aides pour un projet ponctuel ou une manifestation, qui sont versées après la réalisation de l'action.

Le conseil communautaire,

VU la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;

VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;

VU le code général des collectivités territoriales,

(suite de la délibération n° 2026-071)

VU le code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L.211-2 ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la délibération n° 2021-165 du 27 juillet 2021 adoptant le règlement des aides aux associations,

Sur proposition de la commission culture réunie le 5 mars 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ATTRIBUE les subventions suivantes, sur production d'un contrat d'engagement républicain signé avec chaque association :

- Bien Aller Briarois : 6 000 € (aide au fonctionnement, incluant 8 prestations durant 2026)
- Ouzouër-sur-Trézée (commune organisatrice de la Saint Hubert) : 1 500 €
- AIJAM Mission Locale Montargis Gien : 15 000 € (aide au fonctionnement)
- Collèges : aide au fonctionnement à raison de 10 € par élève pour les projets pédagogiques et 4 € par élève pour les projets sportifs, soit :
 - Collège Albert Camus à Briare : 3 980,00 € (398 élèves)
 - Association sportive du collège Albert Camus : 1 592 €
 - FSE du collège Pierre Dénarnaulds à Châtillon-sur-Loire : 2 710,00 € (271 élèves)
 - UNSS du collège Pierre Dénarnaulds : 1 084 €
- Théâtre de l'Escabeau : 8 000 € (aide au fonctionnement)
- L'Artsène : 4 000 € (aide au fonctionnement)
- MEPAG : 1 200 € (aide à un projet : forum de l'orientation)
- Autrement Classique : 4 500 € (aide au fonctionnement)
- Association des turbines de Briare (nouvelle association) : 3 500 € (aide à un projet : mise en conformité électrique du bâtiment des turbines et de la maison du cantonnier)
- Briare Evénements : 3 500 € (aide à un projet : 3ème « Bouchon RN7 » les 26 et 27 septembre 2026)
- CPIE Yonne-Nièvre, dispositif « Je parraine ma rivière » : 500 € (aide à un projet : fête de la rivière le 28 mai à Ouzouër-sur-Trézée)

Soit une enveloppe totale de 57 066,00 €.

INSCRIT les crédits budgétaires au budget principal sur l'exercice 2026.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 mars 2026
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité : **20 MARS 2026**
Date de mise en ligne :

20 MARS 2026

Catalogue des produits

19 03 2026

Libellé	Prix de vente TTC
BD A la poursuite de la gigantesque lamproie géante Ed Atelier du poisson soluble 2012	15,00
BILLEREAU Ratafia blanc 75cL Clos des cortillaux	18,00
BILLEREAU Ratafia rouge 75cL Clos des cortillaux	18,00
BILLEREAU Vin blanc 75cL Clos des cortillaux	9,00
BILLEREAU Vin rosé 75cL Clos des cortillaux	9,00
BILLEREAU Vin rouge 75cL Clos des cortillaux	8,00
Billet touristique du pont canal à 0€	3,00
blason autocollant Briare	1,00
blason thermocolant feutre Briare	1,00
Bloc de jeux spécial animaux	5,00
BLOC NOTES	4,90
Boîte à thé Anaïs	10,00
BOUILLET 1 kg miel d'acacia	15,00
BOUILLET 1 kg miel de printemps	11,00
BOUILLET 1kg miel de fleurs	11,00
BOUILLET 1kg miel de forêt	13,00
BOUILLET 500g miel d'acacia	9,00
BOUILLET 500g miel de fleurs	6,50
BOUILLET 500g miel de forêt	7,50
BOUILLET 500g miel de printemps	6,00
Briare la canal "Eglise Saint-Etienne"	7,00
C. Gavillon De Loire en Seine Ed Musée 2MPC 2004	24,00
Carte découverte -12ans	8,00
Carte découverte femme	42,00
Carte hebdomadaire	36,50
Carte interfédérale personne majeure EHGO	114,00
Carte journalière	13,00
Carte personne majeure	87,00
Carte personne mineure (+12ans -18ans)	27,00
Carte offre automne	43,50
Vignette Ehgo	40,00
Carte postale	0,50
Carte postale Anaïs	2,50
carte postale panoramique	1,00
carte postale panoramique double	1,50
Chimère du Pont-canal Ed Loire en scène	9,90
CIRCUIT 1 JOUR - HISTOIRE & NAVIGATION/adrtl	65,00
CIRCUIT 1 JOUR - PERLE DES CANAUX/adrtl	71,50
CIRCUIT 1 JOUR - RAFFINEMENT DU GIENNOIS	60,50
Coffret 2 bouteilles	0,50
Coffret 3 bouteilles	1,00
Confiture fraise /rose	7,48
Confiture Pêche /rose	7,48
CUILLERE A MIEL	6,00
Dé à coudre français	3,50
Ed Artémis Débuter à la pêche 2019	14,90
Ed C. Bonneton Au fil de la Loire 2018	12,00
Ed Grenouille Nature mon imager à colorier 2019	3,00
Ed HUBER Carte N2 Angers Blois 1/100e	4,00
Ed Loire en scène Carnet de Voyage	9,90
Ed Picard Un canal...des canaux... 1986	49,00
Farine de blé 1 kg	2,00
Farine de maïs 1 kg	4,00
GOBELET	2,00
GUEROT Méthode traditionnelle blanc 75cL	10,00
GUEROT Méthode traditionnelle rosé 75cL	10,00

GUEROT Vin blanc AOC 75cl	8,00
GUEROT Vin rosé AOC 75cl	7,50
GUEROT vin rouge AOC 75cl	7,50
Guide du routard la Scandibérique	16,00
Guide du routard La Loire à Vélo	15,00
Guide du Routard Oenotourisme en Val de Loire	16,00
Guide chamina LAV de Nevers à l'Atlantique	15,90
Huile de colza à l'ail 50 cl	6,50
Huile de colza herbes de provence 50 cl	6,50
Huile de colza pimentée 50 cl	6,50
Huile de colza immortelle 50 cl	6,50
Huile de tournesol 50 cl	5,50
Itinéraires du Patrimoine Châtillon-sur-Loire: le canal latéral et sa traversée en Loire Ed AREP Centre 2001	4,60
Jus de poire 1L	3,10
Jus de pomme 1L	2,90
Jus de fruits rouges 1L	3,60
Kit chat	33,00
Kit dauphin	32,00
Kit perruche	32,00
Kit chien	33,00
Kit perles collier	25,00
Livre 40 plantes sauvages comestibles Nathalie Deshayes	29,00
Livre Eglise St Etienne	7,00
Livre Histoire de Briare avant le canal	12,00
MAGNET dôme	5,50
MAGNET rond	4,50
MAGNET cristal 0,5x0,65	4,50
MARQUE-PAGES	0,50
Mémory Briare & sa région Anaïs	12,00
Mon jardin écolo	14,90
Mon petit guide pour dire stop aux déchets	9,90
Monnaie de Paris - Pont canal	3,00
MUG	9,50
MUG VERT	6,50
option carte personne majeure - vignette EHGO	40,00
Panier bambou rectangulaire	1,00
Passeport La Loire à vélo	9,95
PATES ARTISANALES Le pré Mély	3,00
PELUCHE LAPIN	6,00
PELUCHE SINGE	6,00
Pièce de l'église St Etienne de Briare	3,00
Pièce de la mairie de Briare	3,00
Pièce du château de Trousse Barrière	3,00
PORTE-CLE bouchon de liège	3,00
PORTE-CLE peluche LION	4,00
PORTE-CLE peluche RENNE	4,00
PORTE-CLE rond loupe	6,00
POUPAT Vin blanc Rivotte 75cl	9,50
POUPAT vin pétillant L'Amusette 75cl	11,00
POUPAT vin rosé " TROCADERO" 75 cl	9,50
POUPAT Vin rouge Le Trocadéro 75cl	9,50
POUPAT vin rouge Rivotte 75 cl	9,50
Puzzle Anaïs	12,00
Sac aventure légendaire Beaulieu prix partenaire	15,00
Sac aventure légendaire Beaulieu prix public	17,00
Sachet de mosaïque 1kg mélange 6 couleurs	20,00
Sachet de mosaïque 500g mélange 6 couleurs	12,00
Sachet de mosaïque 1kg mélange 4 couleurs	20,00
Sachet de mosaïque 500g mélange 4 couleurs	12,00

Sachet de perles de Briare	12,50
Savon O'CRISTAL B émaux de Briare unis	7,50
Savon O'CRISTAL B émaux de Briare B	8,50
Savon O'CRISTAL canal de Briare	6,50
Sels à la rose	11,50
Set de table plastifié 30x40	5,00
Sous-verre Loire à vélo	20,00
Stylo 4 couleurs	2,00
Stylo BIC 4 couleurs	4,50
Tisane	8,05
Torchon 60x80 Coteaux du giennois	9,90
Torchon 60x80 Loire à vélo	9,90
TOTE-BAG PLIABLE	6,00
Trousse Anaïs	10,00
Visite it's wine time enfant	8,00
Visite it's wine time adulte	18,00
Visite prestataire CHR	90,00
Visite prestataire CHR Chambre supplémentaire	15,00

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	30
Suffrages exprimés :	34

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mercredi 11 mars 2026, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue d'Ouzouër, 45 230 La Bussière, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 25 février 2026

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 30 conseillers.

Etaient excusés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Evelyne BOURGOIN (Briare)

Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Etaient absents :

Pierre-François BOUGUET (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2026-072

TARIFS DE L'OFFICE DE TOURISME TERRES DE LOIRES ET CANAUX

Le conseil communautaire est invité à valider la modification de tarifs de produits dans la boutique.

Le conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,

VU les statuts de la communauté de communes Berry Loire Puisaye et notamment sa compétence en matière de tourisme,

Vu la décision du Président par délégation du conseil communautaire n° 2018-182 du 14 décembre 2018 portant acte constitutif de la régie de recettes de l'office de tourisme,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Sur avis favorable du Conseil d'exploitation de l'office de tourisme intercommunal,
MET A JOUR la liste des produits annexée à la présente délibération,

AUTORISE leur encaissement par la régie de recettes de l'Office de tourisme.

Pour extrait certifié conforme,

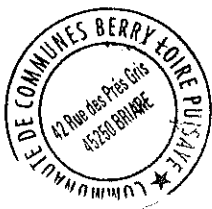
A Briare, le 20 mars 2026

Le Président,

Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE



Date de transmission au service de l'écrit : 20 MARS 2026
Date de mise en ligne :

Catalogue des produits

19 03 2026

Libellé	Prix de vente TTC
BD A la poursuite de la gigantesque lamproie géante Ed Atelier du poisson soluble 2012	15,00
BILLEREAU Ratafia blanc 75cl Clos des cortillaux	18,00
BILLEREAU Ratafia rouge 75cl Clos des cortillaux	18,00
BILLEREAU Vin blanc 75cl Clos des cortillaux	9,00
BILLEREAU Vin rosé 75cl Clos des cortillaux	9,00
BILLEREAU Vin rouge 75cl Clos des cortillaux	8,00
Billet touristique du pont canal à 0€	3,00
blason autocollant Briare	1,00
blason thermocolant feutre Briare	1,00
Bloc de jeux spécial animaux	5,00
BLOC NOTES	4,90
Boîte à thé Anaïs	10,00
BOUILLET 1 kg miel d'acacia	15,00
BOUILLET 1 kg miel de printemps	11,00
BOUILLET 1kg miel de fleurs	11,00
BOUILLET 1kg miel de forêt	13,00
BOUILLET 500g miel d'acacia	9,00
BOUILLET 500g miel de fleurs	6,50
BOUILLET 500g miel de forêt	7,50
BOUILLET 500g miel de printemps	6,00
Briare la canal "Eglise Saint-Etienne"	7,00
C. Gavillon De Loire en Seine Ed Musée 2MPC 2004	24,00
Carte découverte -12ans	8,00
Carte découverte femme	42,00
Carte hebdomadaire	36,50
Carte interfédérale personne majeure EHGO	114,00
Carte journalière	13,00
Carte personne majeure	87,00
Carte personne mineure (+12ans -18ans)	27,00
Carte offre automne	43,50
Vignette Ehgo	40,00
Carte postale	0,50
Carte postale Anaïs	2,50
carte postale panoramique	1,00
carte postale panoramique double	1,50
Chimère du Pont-canal Ed Loire en scène	9,90
CIRCUIT 1 JOUR - HISTOIRE & NAVIGATION/adrtl	65,00
CIRCUIT 1 JOUR - PERLE DES CANAUX/adrtl	71,50
CIRCUIT 1 JOUR - RAFFINEMENT DU GIENNOIS	60,50
Coffret 2 bouteilles	0,50
Coffret 3 bouteilles	1,00
Confiture fraise /rose	7,48
Confiture Pêche /rose	7,48
CUILLERE A MIEL	6,00
Dé à coudre français	3,50
Ed Artémis Débuter à la pêche 2019	14,90
Ed C. Bonneton Au fil de la Loire 2018	12,00
Ed Grenouille Nature mon imager à colorier 2019	3,00
Ed HUBER Carte N2 Angers Blois 1/100e	4,00
Ed Loire en scène Carnet de Voyage	9,90
Ed Picard Un canal...des canaux... 1986	49,00
Farine de blé 1 kg	2,00
Farine de maïs 1 kg	4,00
GOBELET	2,00
GUEROT Méthode traditionnelle blanc 75cl	10,00
GUEROT Méthode traditionnelle rosé 75cl	10,00

GUEROT Vin blanc AOC 75cl.	8,00
GUEROT Vin rosé AOC 75cl.	7,50
GUEROT vin rouge AOC 75cl.	7,50
Guide du routard la Scandibérique	16,00
Guide du routard La Loire à Vélo	15,00
Guide du Routard Oenotourisme en Val de Loire	16,00
Guide chamina LAV de Nevers à l'Atlantique	15,90
Huile de colza à l'ail 50 cl	6,50
Huile de colza herbes de provence 50 cl	6,50
Huile de colza pimentée 50 cl	6,50
Huile de colza immortelle 50 cl	6,50
Huile de tournesol 50 cl	5,50
Itinéraires du Patrimoine Châtillon-sur-Loire: le canal latéral et sa traversée en Loire Ed AREP Centre 2001	4,60
Jus de poire 1L	3,10
Jus de pomme 1L	2,90
Jus de fruits rouges 1L	3,60
Kit chat	33,00
Kit dauphin	32,00
Kit perruche	32,00
Kit chien	33,00
Kit perles collier	25,00
Livre 40 plantes sauvages comestibles Nathalie Deshayes	29,00
Livre Eglise St Etienne	7,00
Livre Histoire de Briare avant le canal	12,00
MAGNET dôme	5,50
MAGNET rond	4,50
MAGNET cristal 0,5x0,65	4,50
MARQUE-PAGES	0,50
Mémory Briare & sa région Anaïs	12,00
Mon jardin écolo	14,90
Mon petit guide pour dire stop aux déchets	9,90
Monnaie de Paris - Pont canal	3,00
MUG	9,50
MUG VERT	6,50
option carte personne majeure - vignette EHGO	40,00
Panier bambou rectangulaire	1,00
Passeport La Loire à vélo	9,95
PATES ARTISANALES Le pré Mély	3,00
PELUCHE LAPIN	6,00
PELUCHE SINGE	6,00
Pièce de l'église St Etienne de Briare	3,00
Pièce de la mairie de Briare	3,00
Pièce du château de Trousse Barrière	3,00
PORTE-CLE bouchon de liège	3,00
PORTE-CLE peluche LION	4,00
PORTE-CLE peluche RENNE	4,00
PORTE-CLE rond loupe	6,00
POUPAT Vin blanc Rivotte 75cl.	9,50
POUPAT vin pétillant L'Amusette 75cl.	11,00
POUPAT vin rosé " TROCADERO" 75 cl	9,50
POUPAT Vin rouge Le Trocadéro 75cl.	9,50
POUPAT vin rouge Rivotte 75 cl	9,50
Puzzle Anaïs	12,00
Sac aventure légendaire Beaulieu prix partenaire	15,00
Sac aventure légendaire Beaulieu prix public	17,00
Sachet de mosaïque 1kg mélange 6 couleurs	20,00
Sachet de mosaïque 500g mélange 6 couleurs	12,00
Sachet de mosaïque 1kg mélange 4 couleurs	20,00
Sachet de mosaïque 500g mélange 4 couleurs	12,00

Sachet de perles de Briare	12,50
Savon O'CRISTAL B émaux de Briare unis	7,50
Savon O'CRISTAL B émaux de Briare B	8,50
Savon O'CRISTAL canal de Briare	6,50
Sels à la rose	11,50
Set de table plastifié 30x40	5,00
Sous-verre Loire à vélo	20,00
Stylo 4 couleurs	2,00
Stylo BIC 4 couleurs	4,50
Tisane	8,05
Torchon 60x80 Coteaux du giennois	9,90
Torchon 60x80 Loire à vélo	9,90
TOTE-BAG PLIABLE	6,00
Trousse Anaïs	10,00
Visite it's wine time enfant	8,00
Visite it's wine time adulte	18,00
Visite prestataire CHR	90,00
Visite prestataire CHR Chambre supplémentaire	15,00